



Bordeaux : les échelles urbaines d'une université en quête d'unité

Olivier Ratouis

Le paysage universitaire bordelais est en mouvement. La création du « pôle de recherche et d'enseignement supérieur (Pres) université de Bordeaux¹ » en mars 2007, la sélection en mai 2008 dans le cadre du plan Campus du projet « Université de Bordeaux. Vers un nouveau modèle d'université » porté par ce Pres, puis le chantier de la « Nouvelle université de Bordeaux » (Nub), portant fusion d'une grande partie des établissements engagés, ouvert en novembre 2011, constituent des marqueurs institutionnels de ce changement.

L'observation montre que l'idée d'une mutation n'a rien de nouveau ni de spécifiquement aquitain. Depuis au moins le courant des années 1990, avec le dernier mouvement de massification de l'enseignement supérieur, le passage au système « LMD » (licence-master-doctorat) et tout ce qui l'accompagne, la thématique est déclinée : l'université change. Plus largement, on pourrait sans difficulté rapporter le thème au moins à mai 68, une référence qui s'estompe toutefois aujourd'hui. Une tonalité dramaturgique, régulièrement déclinée par les différents commentateurs et analystes, le plus souvent... des universitaires, trouverait à s'exprimer avec la mise en place de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités

(LRU) votée le 10 août 2007². Celle-ci se voit d'ailleurs remise en cause avec les Assises de l'enseignement et de la recherche organisées à l'automne 2012, mais confirmée par une sorte de synthèse avec la nouvelle loi sur l'université de l'été 2013. De fait, les spécificités récentes de la transformation universitaire française sont réelles. Le cas bordelais permet de les aborder.

Ces considérations institutionnelles qui portent sur le statut de l'université locale (une ou multiple), l'organisation du travail universitaire (lui-même en pleine évolution en particulier sous l'effet du numérique), auxquelles on pourrait ajouter des révisions de la perspective économique, avec l'émergence du thème de l'économie de la connaissance (la nouvelle place que doit prendre l'université dans l'économie), impliquent pour chacune d'entre elles une dimension spatiale. Le plan Campus offre à l'université de Bordeaux une entrée immobilière. En 2008, le projet bordelais envisage grâce au plan Campus, pour la seule université Bordeaux I, une intervention sur 210 000 m² de bâtiments et, hors Bordeaux I, la restructuration et la requalification de plus de 200 000 m². Ces trois facteurs (statutaire, organisationnel et économique), en s'inscrivant de fait dans des espaces, appellent à repenser la conception des bâtiments. Par leur ampleur, ils conduisent très vite les architectes et urbanistes chargés

1. Décret n° 2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « université de Bordeaux » (JO, 22 mars 2007). Au moment de sa création, l'établissement comprend les membres fondateurs suivants : les universités Bordeaux I, Bordeaux II (Victor Segalen), Bordeaux III (Michel de Montaigne), Bordeaux IV (Montesquieu), l'École nationale supérieure d'électronique, informatique et radiocommunications de Bordeaux, l'École nationale supérieure de chimie et de physique de Bordeaux, l'Institut d'études politiques de Bordeaux, l'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux.

2. Quelques titres d'ouvrages permettent d'illustrer la prégnance de cette figure rhétorique : Areser, (1997), *Quelques diagnostics et remèdes urgents pour une université en péril*, Paris, Raisons d'Agir ; Burgel G., (2006), *Université, une misère française*, Hachette Littératures ; Lorenzi J.-H., Payan J.-J., (2003), *L'Université maltraitée. Pour sauver notre enseignement supérieur : universités, grandes écoles et recherche*, Paris, Plon ; Schwartz L., (1983), *Pour sauver l'Université*, Paris, Le Seuil.

de la mise en œuvre locale du plan Campus à prendre en considération l'échelle urbaine et territoriale de l'université. Le très vaste campus de 260 ha et les besoins de mobilité entre les sites disséminés dans l'agglomération et vers eux n'en offrent qu'un premier aperçu. De façon explicite, le Pres de Bordeaux affirme cet élément comme central dans sa démarche et parle de la « vocation d'agglomération » comme une de ses orientations premières (Ratouis, 2013)³.

Ainsi, les formes d'inscription de l'université dans l'espace urbain rencontrent la question des évolutions de ses statuts. Que l'université soit une ou multiple, et plus ou moins autonome, elle a des répercussions spatiales. La variation historique des échelles urbaines de l'université croise celle de ses modalités d'organisation sans pour autant s'y résumer. Pour être mesurée, la rapidité des changements dus à un faisceau de dynamiques à l'œuvre et portés sur un milieu professionnel aux processus d'évolution traditionnellement lents, appelle à regarder le présent avec les lunettes du temps plus long.

La quête historique d'unité de l'université bordelaise

Avec la création du Pres université de Bordeaux, pour la première fois depuis 1970, les universités, alors séparées, se voient de nouveau réunies dans une structure unique visant à favoriser des coopérations et « mener une réflexion prospective et une politique active sur le développement et la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le site bordelais ». À Bordeaux, ce rapprochement n'est pas synonyme de fusion, puisqu'il s'effectue (alors) « dans le respect de l'autonomie des établissements membres » (art. 3). Les quatre universités bordelaises ainsi que les écoles associées conservent donc leur autonomie respective. Pourtant, la réunion des universités en une seule, loin d'être un enjeu nouveau, est un élément récurrent, constitutif de leur histoire et partant de leur identité.

Lorsque Napoléon I^{er} crée l'Université impériale en mars 1808, Bordeaux se voit accorder trois facultés : théologie, sciences et lettres. La faculté des sciences est créée en 1838, en même temps qu'est rétablie la faculté des lettres qui avait été supprimée pour sa part dès 1815. L'université, d'abord installée dans le Palais Rohan, devenu en 1835 le nouvel hôtel de ville, connaît certaines difficultés : exiguïté et inadéquation des locaux (Laurent, premier tenant de la chaire de physique organique, préfère mener ses expériences à son domicile), réduction des dépenses de bibliothèques dans les abonnements de revues (les volumes 16 et

17 de l'Académie des sciences restent manquants), achats non effectués de matériel, et plaintes de la mairie concernant le faible nombre d'étudiants inscrits. Le tableau dressé par Lascombe (2009) peut faire écho à certaines préoccupations récurrentes.

Avec la Troisième République, une situation nouvelle voit se bâtir l'université unique à partir de ses « palais universitaires ». Focalisée sur la défaite de 1871 face à la Prusse, dont la responsabilité est largement attribuée à la faiblesse des élites du pays, la France s'engage alors dans une vaste réforme de son enseignement supérieur. Les collectivités locales trouvent droit au financement partiel de l'activité universitaire. À Bordeaux, dès 1871, un premier projet à l'intitulé évocateur, « De la décentralisation universitaire et pourquoi Bordeaux doit avoir son université », est formulé par le médecin Eugène Azam, visant à installer une université dans les murs, mais l'État ne se décide qu'en 1875 à faire de Bordeaux le siège d'une université à part entière. C'est Gaston Lespiault, professeur d'astronomie, futur doyen de la faculté des sciences et membre du conseil municipal de Bordeaux, qui obtient de la ville en 1876 le financement de la construction de la faculté des sciences et des lettres de Bordeaux. Dans le rapport, l'université allemande est brandie comme modèle : « Il faut à un établissement scientifique des bibliothèques, des collections, de vastes laboratoires, [...] irai-je encore prendre des exemples en Allemagne ? Vous parlerais-je du palais universitaire de Berlin, qui fait le pendant du palais impérial ; des millions jetés par vingtaines dans les laboratoires de cette ville, dans ceux de Bonn et, faut-il le dire, dans ceux de Strasbourg ? » (cité in Lagrange, Miane, 2011, p. 4). C'est ainsi l'action conjointe de l'État et de la ville qui débouche sur cette décision.

Les édifices se succèdent. Le bâtiment de la nouvelle faculté de droit, construit par l'architecte Charles Burguet à proximité de la cathédrale Pey-Berland de 1872 à 1874 sous la forme d'un palais monumental, est par la suite considéré comme un modèle du genre. La faculté de médecine et de pharmacie est érigée place de la Victoire entre 1876 et 1888. Les facultés de lettres et de sciences sont construites entre 1880 et 1886 (Laroche, 2012). Ces aménagements placent les bâtiments universitaires au centre de la ville et les intègrent comme des éléments structurants des transformations urbaines de la fin du XIX^e siècle, sur les cours nouvellement ouverts de la ville « haussmannisée ».

La loi du 10 juillet 1896, instituant une université dans chacune des seize nouvelles académies, amène la création de l'université de Bordeaux. Celle-ci reste toutefois composée de quatre facultés distinctes (lettres, droit, sciences, médecine et pharmacie). Le conseil général des facultés, institué précédemment et qui siège depuis 1885, devient alors le conseil de l'université, présidé par le recteur, assisté de vice-présidents et des doyens des facultés. La nouvelle université confirme la croissance importante de ses effectifs

3. Sur le projet urbain d'agglomération bordelais, voir Godier *et al.*, 2009.

étudiants, à l'instar de la dynamique nationale. La France compte 10 000 étudiants en 1875, 40 000 en 1914. À la fin du XIX^e siècle, Paris représente désormais un peu moins de la moitié des effectifs nationaux.

À Bordeaux, entre 1886 et 1968, la seule faculté des lettres passe de 123 à 8 000 étudiants, et de 21 à 214 enseignants. Comparée à l'université en général, la croissance en lettres est particulièrement sensible : + 280 % entre 1914 et 1939 ; + 198 % de 1940 à 1958. Au cours des années 1960, le nombre des étudiants triple, comme celui des enseignants (Cadilhon *et al.*, 1999). Démocratisation sociale, féminisation et élargissement géographique du recrutement sont les causes de cette forte croissance. La culture des facultés, avec la figure tutélaire du doyen, reste forte.

Le campus de Bordeaux : un cas d'espèce d'urbanisme fonctionnaliste

Si, au XIX^e siècle, l'université réservée à une petite élite sociale représente une valeur symbolique pour la ville en lui conférant du prestige, l'université de masse de l'après-guerre lui donne une nouvelle dimension. En

outre, dans certains centres, les universités présentent un potentiel utilisable directement par l'industrie locale (Filâtre, Grossetti, 2003). La France connaît un *boom* universitaire : 158 000 étudiants en 1954 ; 761 000 en 1974, soit une augmentation de plus de 8 % par an, plus encore que dans les autres pays (7 % aux USA et en Allemagne, 6 % en Angleterre). On passe alors d'un étudiant sur quinze jeunes à un sur cinq !

À Bordeaux, la faculté de médecine s'agrandit dans l'entre-deux-guerres, mais déjà les édifices universitaires ne remplissent plus leur rôle. Les projets d'extension sont dénoncés par l'inspecteur départemental de l'urbanisme. La solution passe par le campus, qui apparaît dès 1949 comme une évidence partagée par l'inspection générale de l'Éducation nationale et le maire de Bordeaux, Jacques Chaban-Delmas : l'université doit s'éloigner du centre-ville et gagner les communes voisines. L'université gagne une échelle territoriale. La ville achète des terrains, l'université également, pour un premier ensemble de 19 ha dans une partie encore très rurale de Talence. Lors de ces acquisitions, le faible coût de ces grandes réserves foncières qui n'étaient jusqu'alors pas destinées à être aménagées, est mis en avant. Le plan directeur du premier petit



segment est prêt dès 1953, avec la réunion des propriétés Beaumartin & Promis en face du jardin botanique de la faculté de médecine. L'architecte René-André Coulon et le doyen Brus annoncent y édifier la « *faculté de l'an 2000* » (Delorme, 2011), érigée de 1956 à 1958. Coulon, architecte de campus, conçoit celui de HEC à Jouy-en-Josas en 1961, reprenant l'organisation de la faculté de sciences de Bordeaux. En 1958, l'État fait l'acquisition de plusieurs terrains situés dans le prolongement à l'ouest, vers Pessac. Louis Sainsaulieu, spécialiste des constructions scolaires, est nommé architecte en chef de l'ensemble du domaine universitaire, assisté du Bordelais Pierre Mathieu. Il dresse en 1959 le plan de masse du complexe universitaire. Approuvé en juillet 1963, le plan répartit les principaux bâtiments le long d'un axe est-ouest, l'avenue des Facultés. Les bâtiments de droit (réalisés entre 1965 et 1967) et ceux des lettres et sciences humaines (construits entre 1965 et 1970) se font face de part et d'autre de l'esplanade Michel de Montaigne. La bibliothèque universitaire n'ouvre quant à elle qu'en 1972. L'ensemble des édifices, qui occupe près de 600 000 m², ne constitue que 10 % de l'emprise au sol du campus : espaces verts et terrains de sports occupent l'essentiel du terrain (Saboya, 2012). Des constructions viennent s'ajouter jusqu'aux récentes années, sans prendre en grande considération le plan d'origine.

Avec cette extension territoriale, l'université sort des murs. On désigne à Bordeaux cette zone universitaire par l'expression de « domaine universitaire », mais les urbanistes parlent de « campus ». Les auteurs ont relevé que si l'usage du terme apparaît aux États-Unis à la fin du XVIII^e siècle pour désigner les grands espaces regroupant les bâtiments universitaires, le modèle du *college* anglais, implanté en ville, est ensuite déplacé hors des villes. C'est ce campus américain qui est cité comme modèle en France dans les années 1950 et 1960, le terme lui-même apparaissant en France dans les années 1930 (Vassal, 1987). Un urbanisme de campus est défini. À Strasbourg, où en 1957 le ministère de l'Éducation nationale achète 16 ha pour aménager un grand terrain dans le cadre du Fonds national d'aménagement du territoire (FNAT), l'architecte Gustave Stoskopf, Grand Prix de Rome en 1932, en donne une clé en décrivant son projet pour Strasbourg, comme celui d'un « vaste espace vert en position centrale⁴ ».

Le 24 octobre 1967, Alain Peyrefitte, ministre de l'Éducation nationale, présente ainsi cet ensemble dans son discours d'inauguration du campus de Talence :

« Le mot de campus nous vient d'ailleurs. Aujourd'hui, la chose est vôtre, en tout cas c'est à vous de faire, par votre action, qu'elle devienne vraiment vôtre. La notion même

de campus a été, reste encore – si j'en crois des journaux – très controversée par les étudiants et les professeurs. Beaucoup d'entre vous pensent sans doute qu'en réalité, le modèle du campus n'est pas vraiment un modèle et qu'il nous a été tout simplement imposé. Imposé par les faits, imposé par les effets conjugués de la croissance universitaire et de l'encombrement urbain. C'était seulement aux frontières des villes que l'université pouvait trouver des terrains assez vastes pour construire librement, pour s'étendre et pour se regrouper. Il est exact que le campus répond d'abord aux besoins de l'expansion universitaire. Cependant, malgré le regret que l'on peut avoir d'une université mieux intégrée au centre des villes, il faut bien se persuader que les campus existent, qu'ils resteront et qu'ils deviendront non pas l'exception mais la règle. »

Les caractéristiques urbanistiques des campus sont identifiées : la géométrie architecturale (une architecture moderne de barres essentiellement, et de quelques tours, positionnées sur un vaste territoire comprenant de grandes surfaces vertes, notamment au centre, et d'importants parkings, plutôt situés autour) ; la disparition de la rue comme dispositif urbain fondamental, et avec elle, celle des voiries architecturées, au profit de cheminements. La rue, peut-être est-elle reportée à l'intérieur de certaines constructions, sous la forme en particulier de très grands couloirs⁵ qui n'offrent aucun système d'orientation ; différents éléments adjacents qui participent pleinement à la constitution d'un espace et plus encore d'une ambiance moderniste. Tout un ensemble de choses bien connues, mais qui irriguent le quotidien, le constituent, le qualifient de façon particulièrement forte.

Le rapprochement entre les bâtiments universitaires et les grands ensembles, entre campus et ZUP, devient alors possible et même nécessaire. La chronologie permet de le rappeler. Les campus sont exactement contemporains des grands ensembles qui se développent en France dans les années 1950. Les procédures sont semblables. Les grands ensembles répondaient strictement aux grilles établies par les ingénieurs des Ponts et chaussées (la fameuse grille Dupond) ; les universités sont construites de la même manière : les surfaces sont normées, ainsi que les salles et les différents équipements. La proximité n'est pas seulement historique, mais logique ; la production est centralisée : les financements et la conception relèvent de l'État centralisé. Le campus répond à une fonction urbaine unique. Il est associé par certains étudiants à une « machine à étudier » en référence à la « machine à habiter » de Le Corbusier (*Contact*, n° 132, fév. 1996).

Les campus français forment un univers expressif d'une modernité qui ne doit rien au campus américain. Sur ce

4. Cité in Bachofen Ch., Schilauski Ph., (1994), « Politiques urbaines et universités. Strasbourg de 1880 à 1980 », *Les Cahiers de l'APR*, « Forum : L'université et la ville », septembre, n° 12, p. 12.

5. Comme le faisait Le Corbusier dans les unités d'habitation. Mais est-ce le cas dans ces bâtiments où le couloir ne débouche que sur des séries indifférenciées de salles de cours ?

plan, les dénominations des espaces sont particulièrement intéressantes⁶. À Bordeaux, les bâtiments se nomment A, B, C, D, E, F, G, etc. ; les « villages » : 1, 2, 3, comme les restaurants universitaires : RU 1, RU 2... On est bien loin de l'urbanité ancienne et de ses rues aux noms dérivés des anciens propriétaires des terrains ou des activités locales, abstraction territoriale caractéristique du modernisme. Toute référence à l'histoire disparaît. L'opposition entre le centre-ville et la périphérie (près de dix kilomètres) redouble une opposition entre l'ancien et le nouveau. La modernité est donc déjà dans la langue. Autant que des surfaces bâties et aménagées, la modernité est dans l'environnement symbolique. La géométrie, l'abstraction architecturale, urbaine, langagière, correspondent avec « l'Université », cet « universel » qui n'a pas besoin de lieu.

La morphologie du campus, doit donc au moins autant aux modalités de production urbaine des années 1960 qu'aux modèles universitaires étrangers. Ce campus que le géographe Serge Vassal (1987) nomme « campus à la française » ou encore « pseudo-campus »⁷ emprunte au modèle américain et à l'aménagement français.

Les relations entre ville et campus et les figures de la désillusion

Une même figure déceptive se dessine dans de nombreuses expériences. La genèse d'un campus, le « domaine universitaire » du Sart Tilman, ensemble de 172 ha situé près de Liège et acheté en 1954 par l'université, est présenté sous un intitulé qui pourrait avoir une valeur générique « De l'utopie au non-lieu⁸ ». Le Sart Tilman, expliquent les auteurs, ne se voulait pas campus, mais « domaine » ; comme celui de Bordeaux. « Désillusion » est le terme employé par Claude Patriat pour évoquer celui de Dijon : « Dix-huit ans plus tard, [...] la désillusion est profonde. Le campus de Montmuzard se noie dans la banalité des sites universitaires sans vie et sans densité humaine. Comment en est-on arrivé à réduire en utopie lointaine ce qui était pourtant un schéma réaliste et opérationnel ? » (Patriat, 2009, p. 141).

6. Voir Ratouis O., « Zup », in Topalov Ch., Coudroy de Lille L., Depaule J.-Ch., Marin B. (dir.), (2010), *L'aventure des mots de la ville à travers le temps, les langues, les sociétés*, Paris, Robert Laffont, (Bouquins), pp. 1359-1365.

7. Les campus, « Images déformées du prototype américain » (p. 333), fruits « d'une planification peu cohérente et trop quantitative » caractérisée par « le manque de crédits spéciaux et le cloisonnement des organes de décision » (p. 361). Pour Bordeaux, le campus, de « la dimension d'une ville universitaire, [par] absence de cohérence [est] réduit à une zone d'occupation ségrégative ».

8. De Smet F., Durand P., Winkin Y., (1996), « De l'utopie au non-lieu. Genèse d'un campus : le "Domaine universitaire" du Sart Tilman », *Espaces et sociétés*, « Villes et universités », n° 80-81, pp. 161-186.

Le campus bordelais n'échappe pas à de semblables émotions. Le jour de son élection à la présidence de l'université Bordeaux 3, en janvier 1996, l'historienne Anne-Marie Cocula décrit son université : « C'est une cité-champignon dans un paysage à haute transformation où les villages alentour abritent les étudiants, où les maisons servent de repaire à la recherche, où les amphithéâtres font face au surpeuplement et où la maison des arts met au vert les artistes » (cité in Cadilhon, pp. 141-142).

L'objet de la déception à l'égard de ce « campus à la française » est donc double. Il porte sur deux dimensions qui se rencontrent : les insatisfactions à l'égard de dispositifs modernistes et ce qu'ils véhiculaient comme espoirs de libération sociale, culturelle et politique, ainsi que sur les formes d'inscription dans l'espace, la clôture académique dans sa variante technocratique française. Le conflit porte sur la relation à établir entre l'université et la ville. On peut relever tout d'abord la distinction et même la contradiction présente au sein même de l'université. La formation ouvre, entre esprit critique et professionnalisation, des lieux d'enseignement tournés vers la production de connaissance, et d'autres mettant en œuvre une interaction avec la cité. L'opposition est ancienne et consubstantielle à l'université.

La dimension spatiale de ce conflit se manifeste également assez tôt dans la fabrication du campus. Conçu comme « une sorte de territoire autonome formant une enclave dans l'espace totalement étranger des banlieues » (Frey, 1992), le campus répond à un modèle fonctionnaliste conditionné par une forme de maîtrise d'ouvrage réfléchissant en termes d'addition d'équipements. En 1970, Pinchemel et Renaudie estiment que « le problème ne se pose pas selon une alternative simpliste : campus ou centre-ville [...]. La juxtaposition des installations ne suffit pas à susciter des travaux pluridisciplinaires » (Pinchemel, Renaudie, 1970, p. 46). Les demandes de remariage entre ville et université sont anciennes. Dans les années 1990, les universités du plan U2000 sont créées dans la perspective d'implanter l'université dans la ville, et même de faire de l'université un levier du projet urbain⁹.

Dans le mouvement de massification, le passage des facultés aux universités

1968 coïncide à Bordeaux avec le déménagement d'une partie de ses facultés du centre-ville et la réorganisation administrative. La loi Faure d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 donne aux nouvelles universités l'autonomie scientifique, pédagogique, administrative et financière. Selon l'historien

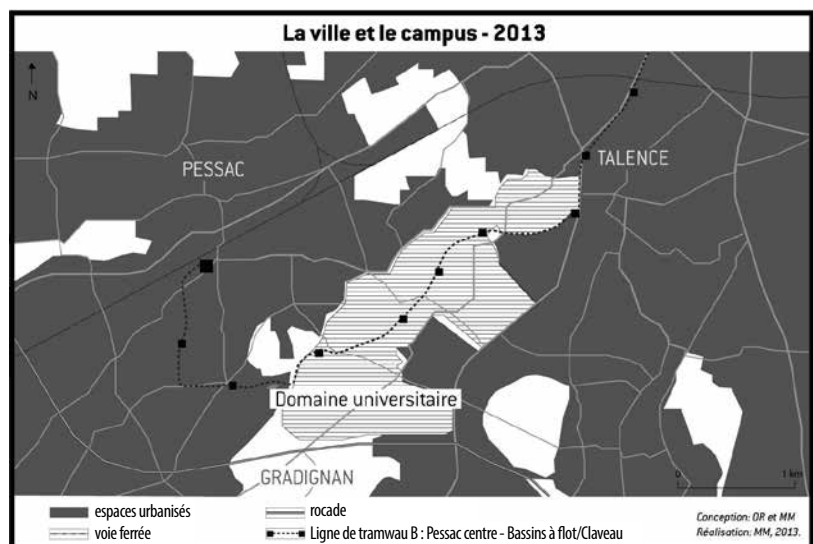
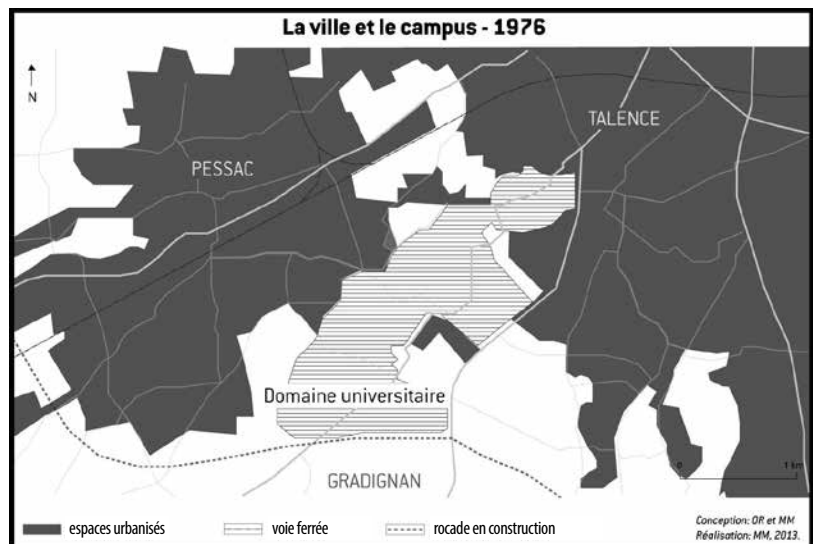
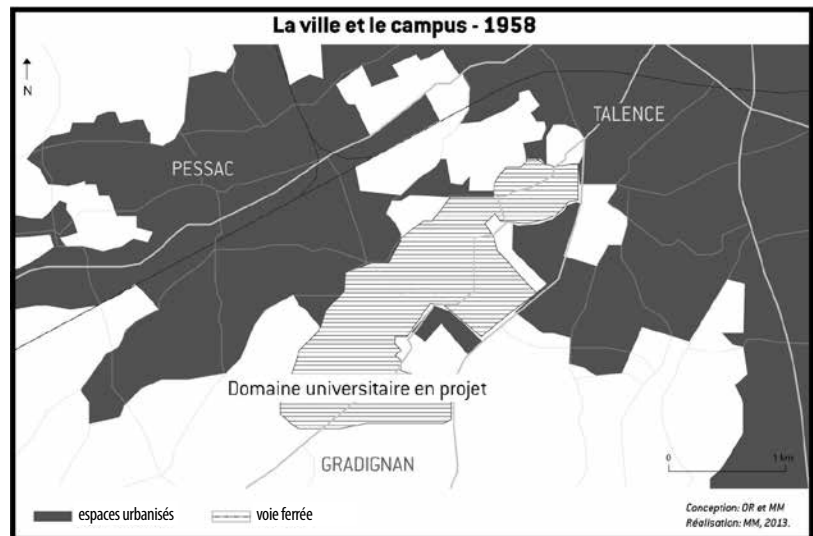
9. Le numéro des *Annales de la recherche urbaine* consacré aux « Universités et territoires » en est une illustration (n° 62-63, juin 1994).

Antoine Prost, la loi crée effectivement les universités car « jusque-là, le mot existait, mais pas la chose » (Prost, 1981).

En 1968, à Bordeaux, naissent trois universités. Les universités Bordeaux 1 (droit, économie et sciences) et Bordeaux 3 Michel de Montaigne (lettres et sciences humaines) sont officiellement créées en 1970. Bordeaux accueille médecine, pharmacie et sciences sociales ; Bordeaux 3, la géologie. Les unités d'enseignement et de recherche (UER) succèdent aux facultés, et certaines disciplines connaissent de nouveaux rattachements. En 1995, la quatrième université bordelaise est créée par la division de l'université Bordeaux 1 en deux établissements distincts : Bordeaux 1 (sciences et technologies) et Bordeaux 4 (droit, sciences politiques, sciences économiques et de gestion). Bordeaux 3 passe de 8 000 étudiants à sa création à 17 000 en 1994. À partir de la fin des années 1980 s'engage un nouveau processus de massification.

La relation des universités avec les communes sur le territoire desquelles elles sont implantées refait alors débat. À cheval sur plusieurs communes (dont la moitié sur Pessac et un tiers sur Talence), le campus est mal relié à son environnement urbain qui l'enserme désormais, la croissance démographique étant forte dans cette partie de l'agglomération. C'est ainsi que le domaine universitaire devient « campus pilote » avec l'opération Banlieues 89. Une entente intercommunale associant les trois communes de Talence, Pessac et Gradignan débouche sur l'établissement d'un schéma de référence sur un territoire associant le domaine universitaire et les zones urbaines qui le jouxtent. On parle alors d'« intégration du campus universitaire de Bordeaux dans le tissu urbain » (Aurba, 1986). Il s'agit d'améliorer le cadre de vie universitaire. En 1992, le « principe d'aménagement » d'un schéma directeur des sites universitaires est remis par Codra, le maître d'œuvre sélectionné. L'étude des stationnements y est traitée, question primordiale pour un campus mal desservi par le réseau d'autobus. Jusqu'au début des années 1990, les premiers tracés de transports en commun en site propre en projet évitent le campus.

La ville rattrape le campus



Évolution des populations des communes universitaires

	1886	1954	1968	2006
Bordeaux	240.600	257.000	266.600	230.600
Pessac	3.700	19.200	37.000	56.600
Talence	6.600	22.700	29.000	40.000
Gradignan	2.600	4.800	10.400	23.100

Source : cassini.ehess.fr

Cela a d'autant plus de signification que depuis 1982 et la possibilité pour les collectivités locales de financer les antennes universitaires, et la loi Savary du 26 janvier 1984 qui autorise l'établissement de politiques contractuelles, les universités définissent des projets d'établissement et contractualisent avec l'État. Jusqu'au début des années 1990, toutefois, les relations avec les partenaires locaux et régionaux restent modestes. Avec le plan Université 2000 (U2000), un système multiacteurs succède à la relation centralisée entre État et université locale prévalant jusqu'en 1982. Les régions montent en puissance, aux côtés de l'État déconcentré et des universités. L'investissement des collectivités locales est important : évalué initialement au tiers de la réalisation du plan U2000, il correspond finalement à la moitié de l'investissement global (Filâtre, Grossetti, 2003).

Dans le cadre du contrat de plan État-région 2000-2006, l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement du campus TPG est désormais confiée au cabinet Tania Concko par l'université Bordeaux 3, mandatée par l'ensemble de la communauté universitaire. En 2006, les orientations du projet Concko sont traduites dans le plan local d'urbanisme (PLU) de la communauté urbaine de Bordeaux.

Le projet de l'architecte Tania Concko se distingue des plans directeurs précédents en proposant des lignes présentées comme flexibles. Elle vise à « orchestrer la coexistence dynamique d'activités à l'échelle de la métropole » en engageant une « réparation programmatique du site » (Concko, nd). Trois traverses coupent de manière perpendiculaire la trame orthogonale du campus. L'objectif est de mettre en relation des éléments séparés ou récents : les différents bâtiments existants et les nouveaux espaces publics, ainsi que la ligne de tramway, ouverte en juillet 2004, et qui rejoint le campus au centre de Bordeaux, véritable élément déclencheur d'un projet de restructuration urbaine du campus. Tania Concko conçoit ces traverses comme des vecteurs de densification urbaine de la vie universitaire. Certains espaces font l'objet de traitements particuliers pour devenir de grands espaces publics : l'esplanade des Antilles et l'esplanade des Arts-et-métiers (Costedoat, 2009). Il s'agit d'urbaniser le campus, en l'ouvrant sur les communes alentour et en valorisant une identité universitaire.

Au début du XXI^e siècle, un besoin de changement

Le mouvement lancé par la création du Pres en mars 2007 et la réponse retenue dans le cadre de l'Opération campus en avril 2008, baptisée aussi Campus d'excellence en référence au programme allemand, met en avant ce terme de campus, sorte de sésame du plan. Il est notable que l'emploi du terme « campus » dans le cadre national de l'opération du même nom, désigne non pas les seules zones universitaires exurbanisées, mais l'agglomération en général¹⁰. À Bordeaux, ce sont par conséquent les quatre ensembles universitaires disséminés dans l'espace aggloméré qui sont impliqués, d'ailleurs eux-mêmes qualifiés individuellement dans certains documents de « campus » (le « campus TGP », les « campus » Carreire, Victoire et Bastide). La désignation « campus » rend compte d'une forte valorisation, peu perçue par les universitaires eux-mêmes. La constitution en novembre 2009 au centre-ville de Bordeaux d'une association Campus des Chartrons en est une autre illustration. Réseau de dix-sept écoles privées, regroupant environ 5 000 étudiants, mettant en avant la culture *west coast* bordelaise, surfant sur la dynamique de l'Opération campus et jouant de l'image américaine du campus, l'association obtient au passage, avec l'appui de la mairie de Bordeaux, la création d'un restaurant universitaire, destiné... uniquement à des écoles privées !

Le projet prend donc place au sein d'un paysage déjà établi, muni d'un héritage diversifié, mais constituant également un ensemble déséquilibré. Un examen permet d'en montrer les spécificités contrastées. En matière patrimoniale, les différents sites représentent une composition très riche, celui d'une grande université de province disposant de très nombreux bâtiments. Bordeaux dispose également à travers eux d'un véritable « patrimoine institutionnel » avec, outre quatre universités, plusieurs écoles supérieures et des acteurs associés comme le CHU ou le CNRS.

10. Le campus de Bordeaux, c'est l'agglomération de Bordeaux. Cette désignation n'est pas expliquée.



Olivier Ratouis

Toutefois, l'examen de ces différents plans montre des faiblesses. À l'échelle de l'agglomération, les sites communiquent mal entre eux, y compris à l'intérieur du vaste campus TGP où de nombreux déplacements se font en voiture individuelle. Par ailleurs, les découpages institutionnels apparaissent comme le produit de la séparation ancienne des facultés et de leur perpétuation au-delà des renouvellements disciplinaires, ainsi que de différents aléas historiques incluant des rattachements de départements disciplinaires et de choix peu justifiables (comme le rattachement de la sociologie à l'université de médecine).

Un diagnostic de survol montre que les bâtiments ne répondent plus qu'imparfaitement aux besoins, car ils ont été peu ou mal entretenus, le financement de l'État ayant systématiquement privilégié la construction, souvent au plus bas coût, au détriment de l'entretien. Sur le campus, qui représente les deux tiers de l'université bordelaise, la qualité de vie est médiocre voire inexistante. L'insularité spatiale, loin de générer du recueillement, produit de l'isolement. Seuls les aspects négatifs de la forme campus semblent être passés au tamis de l'histoire. Les qualités de l'environnement paysager ne sont pas appréciées, car non valorisées, les missions fondamentales de l'université comme lieu de travail incomplètement assurées : les horaires d'ouverture des centres de documentation et des bâtiments sont retreints, il n'y a pas de salles de travail à disposition.

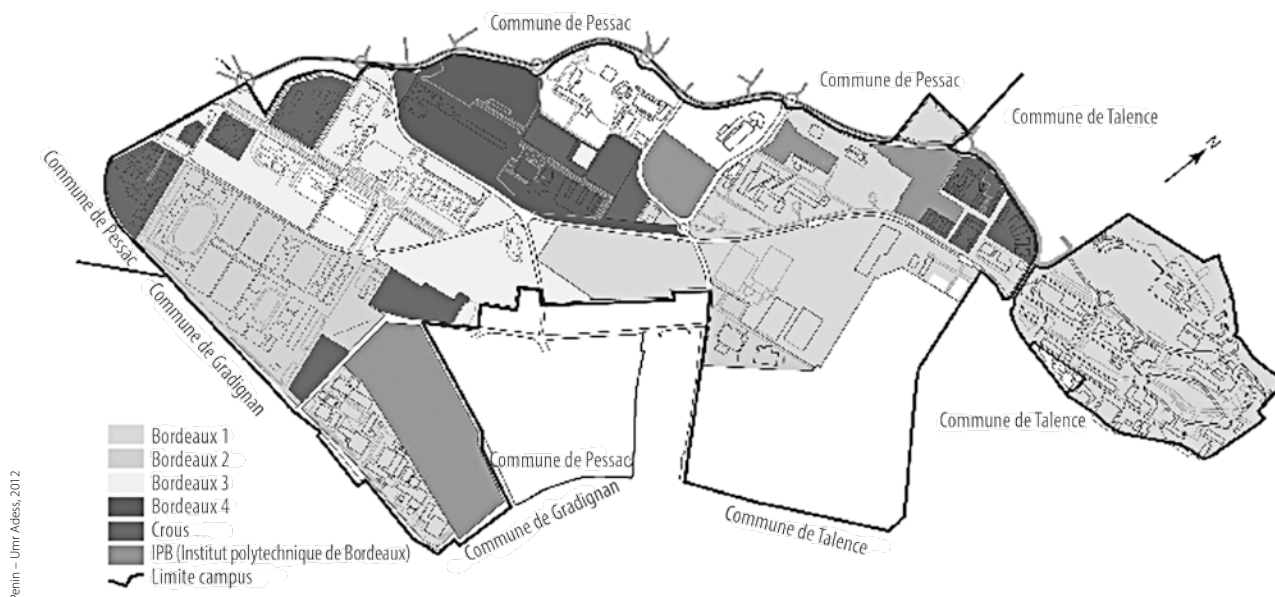
Deux autres dimensions essentielles de la vie universitaire accentuent ce constat. La restauration est relativement inhospitalière. Ouverte que uniquement le midi en

semaine, elle est très largement critiquée¹¹. Le logement étudiant est ancien, et correspond en outre à un modèle historique en partie dépassé par les évolutions de la société, qui figurent des agencements conçus comme plus conviviaux et moins monastiques. Dès lors, en matière de logement étudiant, le campus apparaît comme un espace subi et non pas choisi. Comme le révèle le diagnostic de l'agence Place réalisé en 2005 pour le schéma régional du logement étudiant, une fois la ville apprivoisée et le marché du logement connu, les étudiants qui en ont la capacité quittent les villages universitaires du campus, lesquels constituent la majorité de l'offre sociale étudiante bordelaise (Pillet, 2012). En somme, les étudiants rejouent dans le temps d'une année le processus connu dans les grands ensembles dans les années 1960 et 1970 ! Comme le logement en grand ensemble, le logement en Crous, son petit frère, est, pour ceux qui le peuvent, vécu comme un habitat de transit. Signe de ce désamour, 43 % des résidents des villages universitaires sont des étudiants étrangers.

L'examen du campus de Bordeaux montre concrètement les écueils de l'urbanisme technocratique des années 1960 et les résultats du faible investissement dans la durée, qui ont pour conséquence de laisser en jachère les

11. On observe que les étudiants utilisent abondamment des espaces informels pour la restauration à côté de l'usage des Ru. Il apparaît que les espaces destinés à d'autres fonctions (dans un campus, tout espace hormis le parc, a une finalité fonctionnelle) sont utilisés par les étudiants. Ainsi, les salles d'enseignement servent aussi beaucoup... à manger (Ratouis, 2011).

Le « rhinocéros » : le campus en 2012



qualités de ce grand domaine (au premier rang desquelles l'espace). Le campus est donc très faiblement intégré à la ville, les offres de services se situant exclusivement en grappe sur son pourtour (Ratouis, 2010). Les fortes attentes initiales à l'égard des campus montrent plus encore que les promesses annoncées n'ont pas été tenues : ils devaient en effet apporter des conditions de travail et des logements satisfaisants que les centres-villes ne pouvaient fournir¹².

Or, le discours de la déréliction n'est que partiel et tient plus particulièrement aux conditions de vie. Concernant la dimension scientifique proprement dite, la production universitaire bordelaise apparaît en effet relativement satisfaisante, selon les critères quantitatifs du classement de Shanghai. Bordeaux 1 est classée en 15^e position des établissements français (dont écoles et instituts) et 8^e université pour les sciences dures, en 11^e position pour les sciences de la vie et 7^e université, et Bordeaux 3 en 7^e position pour les sciences humaines et sociales, et 4^e université derrière Toulouse 1, Paris 1 et Paris 4 (Institut Montaigne, 2008). D'ailleurs, la corrélation entre le choix des sites retenus dans le cadre de l'Opération campus et les positionnements dans les classements a été aisément relevée (Dang-Vu, 2011), aucune université moyenne n'ayant d'ailleurs été sélectionnée.

Ce vaste ensemble d'enseignement supérieur connaît ainsi de nombreux déséquilibres lorsque l'Opération campus est lancée, et une tension entre un cadre physique à l'abandon et une production scientifique réelle.

Les caractéristiques spatiales du campus montrent toutefois des points d'appui, dont l'un peu souligné (outre les grands espaces libres) réside dans le rapprochement en quarante années et l'enserrement du campus par la ville. L'Opération campus répond donc à une attente locale exacerbée, même si les universitaires expriment davantage des demandes de valorisation du travail que des actions sur le cadre de vie, au sujet duquel ils se montrent discrets, voire indifférents.

Dans ces conditions, le nouveau Pres considère l'Opération campus comme une « opportunité exceptionnelle ». D'ailleurs, lors de l'annonce de l'Opération, en février 2008, le président de la communauté urbaine de Bordeaux, Vincent Feltesse, annonce un programme local prioritaire visant à l'intégration de la population étudiante *via* un « campus d'agglomération », et il est décidé de doter le projet campus d'un vice-président à la Cub.

La réponse du Pres bordelais à l'appel à projets gouvernemental intègre une rénovation immobilière du campus pour répondre au « délabrement de bâtiments », volet immobilier qui constitue l'un des deux objectifs de l'opération nationale, le second étant la place des universités françaises dans la compétition internationale. Toutefois, le Pres ambitionne de dépasser cet enjeu immobilier. Jouant sur l'ambiguïté du terme et de ses déclinaisons, campus-agglomération et campus TGP, le Pres propose un « changement de regard sur ce qu'est notre campus », « remarquable unité géographique au cœur de la cité » et une « imbrication mutuelle » entre fonctions urbaines, académiques et économiques, alors que quatre sites sont impliqués (Université de Bordeaux, 2008). Le groupe universitaire bordelais paraît prêt à s'engager dans une démarche nouvelle.

12. « Le côté joyeux, vivant, sympathique du quartier latin ne peut nous faire oublier que les étudiants mal logés travaillent dans des conditions difficiles... » (Arretche, *Urbanisme*, n° 79, 1963).

Vers un acteur universitaire

Dans la perspective des différentes phases de l'histoire de l'université bordelaise, la création du Pres installe donc un dispositif inédit. Aux situations de dirigisme d'État, au long du XIX^e siècle, puis durant les décennies d'après-guerre, ont succédé des positions plus favorables à la participation des collectivités locales dans les projets de développement universitaire, sous la III^e République et surtout depuis la décentralisation des années 1980. Pour la première fois cependant, l'université de Bordeaux, jusqu'alors toujours divisée, est en situation de produire son propre projet de développement à la fois scientifique et spatial. Pourtant, le financement de l'Opération campus repose sur une action de l'État *via* les investissements d'avenir et l'utilisation des placements de la vente de 3 % du capital d'EDF. Si les collectivités se sont jointes au processus, leur abondement initial est modique¹³. Qu'en sera-t-il finalement concernant les engagements de l'État, et la participation des collectivités locales ?

Si l'université dispose de la légitimité à se présenter comme un acteur local important et de la capacité à s'ériger en acteur local, c'est désormais en raison de son inscription nouvelle dans le secteur économique¹⁴. Dans le préambule du projet bordelais, il est ainsi noté :

« Demain, l'Université devrait en effet devenir un pivot socioéconomique ancré sur son territoire, un acteur déterminant pour générer la richesse d'une région et contribuer à celle du pays. Pour cela, elle doit très vite se donner les moyens d'un rôle nouveau dans la société en s'inscrivant définitivement comme l'acteur référent de toutes les formes de savoir¹⁵. »

La place universitaire bordelaise affirme un positionnement dans l'économie du savoir, décliné par une politique volontaire d'inscription dans les différentes formes de contractualisation (anciennes et nouvelles) qui ont pour effet de renforcer le processus d'unification de l'acteur universitaire¹⁶.

13. Comme le rappelle parfois avec véhémence le président Sarkozy, comme lors de l'inauguration de l'exposition des projets élus à l'Opération campus à la Cité de l'architecture et du patrimoine, en octobre 2010.

14. En 1987, dans sa thèse de géographie universitaire, Serge Vassal parle déjà de société post-industrielle et d'« économie du savoir », au sens d'une mutation de l'économie des biens s'étant produite depuis la guerre, impliquant les transformations à venir des universités.

15. Extrait de Université de Bordeaux, (2008), « Préambule », in *Opération campus. Vers un nouveau modèle d'université*, p. 3.

16. Bordeaux est récompensée en 2011 pour de nombreux projets liés aux investissements d'avenir, la positionnant comme un « campus d'excellence » de rang mondial : l'Initiative d'excellence (Idex) parmi les trois premiers lauréats, cinq laboratoires d'excellence (Labex), six équipements d'excellence (Équipex)...

Le préalable formel réside dans la création du Pres Université de Bordeaux lui-même. Administrativement, le Pres, réunion mais non fusion des universités, est implanté dans le centre Bergonié, volontairement hors de tout périmètre universitaire préexistant. Cette situation, en centre-ville, a un revers : le Pres est détaché de l'université physique et vient se superposer comme une nouvelle tête sur les organismes existants, en tant que nouvel organe stratégique. Un mode de gouvernance axé sur la fédération des établissements est instauré. Le principe de la présidence tournante (une année à chacun des présidents d'université) est alors adopté, mais abandonné en 2012 au profit d'une plus grande continuité¹⁷. Rapidement, un nouveau chantier institutionnel est lancé, celui de la nouvelle université de Bordeaux (Nub) visant la fusion des établissements¹⁸. Bordeaux 1, 2 et 4 s'engagent dans cette voie, tandis que Bordeaux 3 se met à l'écart. En 2011 (selon les du Pres), les universités bordelaises rassemblent 61 000 étudiants et 3 100 chercheurs et enseignants-chercheurs.

Une université aménagée ?

Le Pres apparaît comme un nouvel acteur local, assurant un rôle que n'avaient pas rempli jusqu'alors les différentes structures d'enseignement supérieur, en se présentant comme un « interlocuteur unique ». Mais dans le contexte de cette organisation d'acteurs en changement, le Pres devient-il pour autant un acteur de l'aménagement, contribuant à une stratégie ? Est-il appelé à le devenir, répondant à une demande exprimée par certains acteurs locaux en charge de l'aménagement ? Cette attente est en effet énoncée en septembre 2009 par exemple, lors des journées des urbanistes du Conseil français des urbanistes (CFDU) tenues à Bordeaux sur le thème « Ville et université ». À côté de ceux qui expliquent que les Pres ont vocation à assurer la maîtrise d'ouvrage des plans campus, d'autres estiment que les difficultés rencontrées dans les années précédentes dans l'aménagement du campus bordelais sont liées à l'absence d'un acteur universitaire unique assumant cette fonction.

Si les universités ont eu l'expérience d'association, le statut de maître d'ouvrage est tout à fait inhabituel dans le contexte français et les universités n'y sont pas préparées. Elles n'ont pas les compétences nécessaires. Pour s'ériger en maître d'ouvrage de l'Opération campus, l'université de

17. Alain Boudou, professeur de biologie, ancien président de Bordeaux 1, de 2005 à 2012, et à ce titre ancien président du Pres (2009-2010), est élu.

18. Dans le cadre du projet de Nub, l'université de Bordeaux demande au ministère une organisation administrative à trois niveaux, contre deux seulement autorisés dans le cadre de la LRU.



Olivier Ratouis

Bordeaux décide de créer une cellule spécifique installée à Bergonié dans les locaux du Pres, l'« équipe Opération campus », qui est rattachée à celui-ci et a la particularité de ne pas interférer avec les affaires académiques. Il s'agit de donner corps à un projet, de rendre possible une action. Pour assurer la fonction immobilière, le Pres modifie et précise ses statuts. En octobre 2009, il recrute un directeur, Jérôme Goze, un architecte-urbaniste de l'État, directeur adjoint de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) de la Gironde, qui est mis à disposition de la nouvelle université. C'est donc ici un agent de l'État, disposant de compétences en matière d'aménagement, qui assure non seulement la charge, mais aussi une forme de continuité, ou de passage de relais vers le nouvel acteur. À l'automne 2012, l'équipe compte dix personnes, ce qui est assez modeste pour un territoire d'une superficie totale de 260 ha, support d'une opération de cette importance. Avec cette mission, l'université découvre un type d'ingénierie qui lui est jusqu'alors inconnu. De manière générale, les responsables académiques du Pres développent une acculturation à l'aménagement, domaine qui leur est au départ entièrement étranger¹⁹. En février 2010, la convention d'ingénierie est signée entre l'État et le Pres porteur du projet pour l'ensemble des établissements.

En avril 2010, la filiale du Pres, la Société de réalisation immobilière et d'aménagement (Sria) est créée. Son mon-

tage est original, puisqu'à la différence des autres Pres qui créent des partenariats public-privé, il s'agit ici d'un partenariat public-public. Trois actionnaires participent : le Pres pour 51 %, la Région pour 24,5 % et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour 24,5 %. La région Aquitaine s'implique fortement dans ce projet, son président, Alain Rousset, faisant par ailleurs la proposition que la propriété et la construction des universités soient nationalement confiées aux régions, comme cela a été le cas pour les lycées²⁰. La participation de la Région au capital de la Sria est acquise après un décret du Conseil d'État en juin 2011, celle-ci n'étant pas possible selon les statuts initiaux. Le directeur de la Sria, Daniel Hickel, est lui-même fonctionnaire territorial, ancien directeur adjoint de la Région, passé au Pres à partir de 2008 comme chargé de la stratégie et des grands projets, plume de l'Opération campus.

Selon le Pres, le financement du projet s'évalue à 538 millions d'euros pour le projet Opération campus lui-même, bénéficiant de la dotation de l'État de 475 millions d'euros, 200 millions d'euros de la Région en investissement et 50 millions d'euros de la Cub. En ajoutant les investissements au titre du contrat de plan État-région hors Opération campus (140 millions d'euros), les investissements directs de la Région sur des projets (100 millions d'euros) et ceux de la Cub dans le cadre des aménagements de site (50 millions d'euros), le Pres parvient au chiffre de 1 milliard d'euros en investissement sur les sites universitaires²¹.

19. Après son passage à la tête du Pres, son successeur demande à Alain Boudou de continuer à accompagner la phase de négociation en cours. La dimension personnelle dans l'évolution du dispositif n'est pas négligeable.

20. *Traits urbains*, n° 35, décembre 2009.

21. Dans ce calcul, le Pres ajoute 228 millions d'euros du Crous destinés au logement étudiant. Université de Bordeaux, cf. Opération campus, (2011), *L'Opération campus*, octobre, 23 p.

Élaboré par la SCET (Services conseil expertises territoires), filiale de la Caisse des dépôts et consignations, avec l'appui de l'agence d'urbanisme Bordeaux métropole-Aquitaine (Aurba), le schéma directeur immobilier et d'aménagement (Sdia) est adopté par le conseil d'administration de l'université de Bordeaux en septembre 2010. Il vise à traduire dans l'espace trois principes : le développement économique local, l'identité universitaire (« l'esprit de campus »), le développement durable. Les orientations d'aménagement doivent y répondre, en densifiant les domaines universitaires, en mettant en valeur le patrimoine, en améliorant l'accessibilité des sites et en procédant à l'aménagement de quelques espaces emblématiques, comme les esplanades et le parc. Le Sdia propose de donner au campus une dimension interuniversitaire et d'agglomération en acceptant d'ouvrir certains équipements (sportifs ou culturels) et espaces publics aux villes, en travaillant sur les franges du campus et au-delà en utilisant une partie du foncier du campus à destination d'opérations privées (immobilier d'entreprise ou de logement)²². Il s'appuie largement sur le plan Coneco. La publication de ce document conduit à la signature de la convention partenariale de site entre l'État, le Pres, la Région, la Cub et la CDC.

Le campus est divisé en trois secteurs. Le premier, dédié aux sciences et technologies, situé à l'est, correspond à la première phase de construction initiale, élargie ; le deuxième, le secteur central qui comprend la grande plaine et une partie de bâti, a une forte vocation paysagère ; le troisième secteur, à l'ouest, concentre, avec les sciences humaines et sociales, les parties les plus chargées. Les financeurs, université et collectivités locales, sont organisés en groupement de commande, le Pres ayant délégation de maîtrise d'ouvrage. En décembre 2011, six mois après le site de Carrère (secteur biologie-santé), l'étude de conception et de programmation urbaine portant sur le site TPG est lancée à son tour, le dispositif visant à l'élaboration d'un plan guide pour fin 2012. Le projet est en cours, en attente des changements engagés par le nouveau Gouvernement Ayrault. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche se livre à son arrivée à un état des lieux de la politique universitaire, au premier rang duquel une évaluation des partenariats public-privé dans les opérations campus²³.

22. Université de Bordeaux, (2010), *Schéma directeur immobilier et d'aménagement*, octobre.

23. Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, constate que quatre ans après le démarrage de l'opération, l'État n'a pas versé d'argent, à la différence des collectivités locales. Les PPP seraient surtout profitables aux entreprises de BTP. Une réorientation serait celle d'un partenariat public-public ouvert à la CDC, donc le « modèle » bordelais (*Le Monde*, 3 juin 2012, et « Les campus libérés des partenariats publics-privés », *Le Monde*, 29 octobre 2012).

Incertitudes et limites des processus

La création du Pres en 2007 marque une forte accélération des changements en cours et vient donner forme à des processus déjà engagés. Le premier de ces changements porte sur la structuration universitaire. Si le Pres s'est rapidement mis en place et avec efficacité à en juger par ses résultats (Opération campus, Idex, Labex...), son évolution est sujette à débats. La forme de « grand établissement », un temps défendue au sein du projet Nub, est délaissée suite aux réserves émises par différents établissements. Mais dès décembre 2012, Sciences Po Bordeaux et l'IBP (regroupement d'écoles d'ingénieurs) quittent le chantier Nub craignant pour leur autonomie. Puis en avril 2013, Bordeaux 3 s'en écarte suite à un référendum des personnels et étudiants largement défavorable. Ce sont les trois universités Bordeaux 1, 2 et 4 qui s'engagent ensemble dans cette voie : en mai 2013, une consultation de leurs conseils d'administration enclenche une fusion des trois universités. En septembre 2013, un décret du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche crée à compter du 1^{er} janvier 2014 un nouvel établissement dénommé « Université de Bordeaux » et lui transfère alors de nombreuses responsabilités au moment où prend fin le Pres existant. Ainsi, le choix est fait à cette occasion de lui confier la conduite de l'Opération campus et la gestion des investissements d'avenir ou encore la politique documentaire, plutôt qu'à la nouvelle communauté d'universités et d'établissements. La nouvelle loi sur l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) dite loi Fioraso adoptée le 9 juillet 2013 crée en effet ce nouvel outil chapeautant l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur locaux, l'université de Bordeaux et les différents établissements d'enseignement supérieur.

Pour conclure, on peut revenir à une considération sur les universitaires bordelais qui, à l'image d'un corps national incluant d'ailleurs les institutions les mieux classées dans la hiérarchie de Shanghai, forment un personnel réactif au cours des années récentes. Les grèves du printemps 2009 ont été très suivies à Bordeaux, les plus importantes depuis mai 68. Le débat sur les valeurs est vif, avec en particulier un attachement à la collégialité et la critique du « présidentialisme » introduit par la LRU tant à l'échelon interne des établissements qu'à l'échelon de second degré que constitue le Pres, puis à la structuration pyramidale proposée pour la Nub. Une défiance s'exprime à l'égard d'une université qui oublierait ses humanités au profit de sa compétitivité, et privilégierait ses départements les plus profitables aux dépens des autres. L'université s'inscrirait-elle dans une dynamique globale d'évolution du travail ? Selon Christine Musselin (2008), on assiste en effet à une industrialisation du travail universitaire qui rejoint le travail salarié, observable en particulier dans la recherche contractualisée qui tend à transformer les centres de recherche en centres de gestion, les universi-

tés étant soumises aux impératifs du *new management*. La performance intervient aussi désormais sous la forme de primes dans le salaire. Les capacités à juger cette performance sont soumises à caution et font précisément l'objet de critiques vives, comme de façon plus générale l'imposition d'un modèle unique de fonctionnement. L'université de Bordeaux n'échappe pas à cette perspective. Son projet repose sur son positionnement dans l'économie et met très en avant la notion d'excellence²⁴, tandis qu'elle fait par ailleurs le choix d'instaurer un dispositif public-public alternatif aux partenariats publics-privés et annonce faire corps, toutes disciplines impliquées. Quoi qu'il en soit, cet « environnement de travail » qu'est l'université mériterait une étude²⁵.

Les dynamiques actuelles touchent donc la place de l'université dans la ville. « Le campus bordelais traverse la ville, à moins que ce ne soit le contraire », énonce le projet bordelais. « L'université de Bordeaux entend porter l'idée que l'un ne peut vivre sans l'autre, leur rayonnement mutuel étant la clé de voûte de l'attractivité régionale » (Université de Bordeaux, 2008). Ces mutations laissent à penser que le grand projet d'aménagement ne peut être sans conséquence sur l'organisation universitaire elle-même. Si le projet de l'architecte Tania Concko restait extérieur au monde universitaire, il n'en est pas de

même avec l'Opération campus. En quelques années, un nouveau paysage d'acteurs s'est formé, avec une université devenue maître d'ouvrage du projet d'aménagement d'ensemble. Quelles peuvent en être les conséquences et les interactions ? La place des universités dans les nouvelles formes économiques ne s'y joue-t-elle pas de fait ? On peut en effet imaginer des formes de débordement et de redéfinition des champs d'action des différentes structures impliquées qui modifient les orientations d'organisation actuelles. La Région en particulier apparaît comme un possible acteur universitaire montant. Elle met en avant une action économique volontariste, l'aire régionale vivant sur une économie peu diversifiée.

Or, le campus construit dans les années 1960, comme il a été souligné pour les grands ensembles (Bidou-Zachariensen, 1995), répond historiquement à une forme urbaine que l'on peut comprendre comme celle de la ville fordiste, reposant sur une organisation économique spécifique et une adéquation entre ordre économique et ordre spatial. Les contours de l'économie post-fordiste apparaissent moins déterminés, et avec eux, les formes d'inscription dans l'espace plus floues. Selon William Lever (2001), la ville post-fordiste est plus difficile à définir que la ville fordiste : elle est plus hétérogène, d'échelle plus restreinte, l'individualisme y a pris une place déterminante. Là où la forme (campus) exprimait une fonction (universitaire), on interroge avec le post-fonctionnalisme une possibilité de déclin de la forme urbaine. En ce sens, la banalisation de l'espace universitaire n'est pas seulement une chance d'évolution de la relation entre ville et université mais aussi un risque.

24. Voir le site www.idex-univ-bordeaux.fr.

25. C'est ce que nous avons initié avec une étude sur l'évolution des lieux de travail des étudiants réalisée par des étudiants de master, commandée par le Pres (Ratouis, 2011).

Références bibliographiques

- Aurba (Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine), (1986), *Campus universitaire de Bordeaux-Pessac-Talence-Gradignan ; étude d'un schéma de référence pour l'intégration du campus universitaire de Bordeaux dans le tissu urbain des communes de Pessac-Talence-Gradignan*.
- Bidou-Zachariassen C., (1995), « Les rigidités de la ville fordiste, réflexions sur la genèse des dysfonctionnements dans les banlieues françaises », *Espaces et sociétés*, n° 82-83, n° 3-4, pp. 149-165.
- Cadilhon F., Lachaise B., Lebigre J.-M., (1999), *Histoire d'une université bordelaise : Michel de Montaigne, faculté des arts, faculté des lettres, 1441-1999*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux.
- Concko T., DS, Viatic, (nd.), *Projet campus Bordeaux, Maîtrise d'ouvrage Université Michel de Montaigne Bordeaux 3*, plaquette de présentation du projet.
- Costedoat D., Michel J., (2009), *Tania Concko architecte-urbaniste. Territoires en mouvement*, Bordeaux, Éd. Overworld.
- Dang-Vu H., (2011), *L'action immobilière des universités mondialisées. Le plan Campus au regard d'expériences américaines, britanniques et belges*, thèse de doctorat, université Paris-Est Marne-la-Vallée.
- Delorme F., (2011), « Faculté des sciences de Bordeaux, René-André Coulon architecte », *In Situ*, 17, [en ligne le 26 janvier 2012], disponible sur <http://insitu.revues.org/932>, consulté le 07 septembre 2012.
- Filâtre D., Grossetti M., (2003), « La construction de la carte scientifique française et l'émergence des nouveaux sites », in Grossetti M., Losego Ph. (dir.), *La territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. France, Espagne, Portugal*, Paris, L'Harmattan, pp. 21-43.
- Frey J.-P., Czarasty Vengas C., (1992), *L'université et la ville. Éléments pour une comparaison des situations européennes. Allemagne, Italie, Pays-Bas, Grande-Bretagne*, IUP, PCA, Eurorex.
- Godier P., Sorbets C., Tapie G. (dir.), (2009), *Bordeaux métropole. Un futur sans rupture*, Marseille, Parenthèses, 283 p.
- Institut Montaigne, (2008), *Classement des établissements universitaires sur la base de leurs équipes et laboratoires de recherche de niveau international. Document de travail*, 14 février.
- Lagrange M., Florent M., (2011), « Le Musée archéologique de la faculté des lettres de Bordeaux (1886) », *In Situ*, 17, [en ligne le 29 novembre 2011], disponible sur <http://insitu.revues.org/920>, consulté le 07 septembre 2012.
- Laroche C., (2012), « Pro Scientia, Urbe et Patria : l'architecture de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux, 1876-1888 et 1902-1922 », *Revue archéologique de Bordeaux*, T. LXXXIII, pp. 137-173.
- Lascombe J., (2009), *La Faculté des sciences de Bordeaux ou L'Université Bordeaux I et les pays en voie de développement*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux.
- Lever W., (2001), « The post-fordist city », in Paddison R. (Éd.), *Handbook of urban studies*, London, Sage pub., XVII, 494 pp., p. 273-283.
- Musselin Ch., (2008), *Les universitaires*, Paris, La Découverte.
- Patriat C., (2009), « L'Université mise en formes : l'essai du campus Montmuzard », in Poirrier Ph. (dir.), *Paysages des campus : urbanisme, architecture et patrimoine*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 187 p., pp. 132-142.
- Pillet M., (2012), *Le logement étudiant dans la relation ville/université : levier d'intégration urbaine ?*, mémoire de master 1 en urbanisme, université Bordeaux 3.
- Pinchemel Ph., Renaudie Ch., (1970), « Université, centre-ville, campus », *Urbanisme*, n° 120-121, pp. 44-48.
- Prost A., (1981), *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, T. IV. L'école et la famille dans une société en mutation (1930-1980)*, Paris, Nouvelle librairie de France.
- Ratouis O. (dir.), (2010), *La ville universitaire au cœur de la métropole bordelaise. Bordeaux et sa vie universitaire*, étude de master 2 en urbanisme, latu/université Bordeaux 3/Puca/Medad.
- Ratouis O. (dir.), (2011), *Les comportements informels de restauration et de détente sur le campus TPG*, étude de master 2 en urbanisme, latu/université Bordeaux 3/Pres de Bordeaux, [en ligne], disponible sur <http://www.operation-campus-bordeaux.fr/Amenagement-Immobilier/Vie-de-campus/Les-etudiants-y-travaillent/Amenagement-urbanisme,i442.html>
- Ratouis O. (dir.), (2011), *Plan campus. Les espaces de travail*, Étude de Master 2 en urbanisme, latu/université Bordeaux 3/PRES de Bordeaux, [en ligne], disponible sur <http://www.operation-campus-bordeaux.fr/Amenagement-Immobilier/Vie-de-campus/Les-etudiants-y-travaillent/Amenagement-urbanisme,i442.html>
- Ratouis O. (dir.), (2013), *La construction d'une agglomération. Bordeaux et ses banlieues*, Genève, Métispresses, 606 p.
- Saboya M., (2012), « Le campus et le CHU de Bordeaux 1959-2005 », *In Situ*, 17, [en ligne le 06 avril 2012], disponible sur <http://insitu.revues.org/6493>, consulté le 07 septembre 2012.
- Université de Bordeaux, (2008), *Opération Campus de Bordeaux. Vers un nouveau modèle d'Université*.
- Vassal S., (1987), *Recherches sur la géographie des ensembles universitaires en Europe occidentale : France, République fédérale allemande, Royaume-Uni, problématique d'un système spatial*, thèse de géographie, université Paris 1.

Biographie

OLIVIER RATOUIS est professeur d'urbanisme à l'institut d'aménagement de l'université Bordeaux Montaigne (latu), et chercheur à l'UMR CNRS ADESS 5185. Ses travaux portent sur les théories urbaines et l'analyse de la production des territoires. Il participe au programme de recherche Popsu Bordeaux, où il est chargé du volant universitaire. Dernier ouvrage publié : Olivier Ratouis (dir), *La construction d'une agglomération. Bordeaux et ses banlieues*, Genève, Métispresses, 2013.

olivier.ratouis@u-bordeaux3.fr